



Union Nationale des Professions Libérales

La confédération interprofessionnelle des entreprises de professions libérales

A PROPOS DU DIALOGUE SOCIAL DANS LES TPE

L'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL) a pris connaissance avec intérêt du projet de loi complétant les dispositions relatives à la démocratie sociale prévus dans la loi du 20 août 2008.

Elle remarque avec satisfaction, que ce projet propose des commissions paritaires nationales apportant une validation législative à sa volonté, exprimée dans sa proposition d'accord négocié avec les syndicats de salariés représentatifs au plan national, de création, dans son secteur d'activités, de commission, nationale et régionales inter professionnelles de dialogue social.

Elle prend acte des modalités du scrutin qui permettra de déterminer la représentativité des syndicats de salariés qui demain, pourront négocier les accords de branche ou interprofessionnels de son secteur, riche d'un tissu conventionnel important.

Elle tient, en outre, à souligner que le projet de loi est la conséquence logique d'une « position commune » prise par des partenaires sociaux avant transcription dans une loi que le projet complète. A ce propos, elle entend faire remarquer que la véritable démocratie sociale ne saurait fragmenter les niveaux de dialogue social selon des critères non établis en droit ainsi qu'il est pratiqué depuis janvier 2007.

Paris, le 23 avril 2010